

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 4 mai 2015.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Judes Landry, maire**  
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1  
Régis Soucy, conseiller du district no. 2  
Richard Émond, conseiller du district no. 4  
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5  
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

**ÉTAIT ABSENT :**              Simon Landry, conseiller du district no. 3 (motivé)

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :**      Marielle Émond, greffière adjointe et  
trésorière  
Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

**RÉS.01.05.15**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé tel que présenté.

**RÉS.02.05.15**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit et est approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE**

Mme Marielle Émond, greffière adjointe, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

RÉS.03.05.15

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#6265 à # 6280** ainsi que **#28476 à #28532**, pour un montant total de **226 455.02\$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉ**

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2015

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mars 2015 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2014 DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Le rapport des **INDICATEURS DE GESTION** de la Ville de Cap-Chat, pour l'année 2014, a préalablement été déposé à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.05.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR MATÉRIEL DE REMORQUE / PIÈCES D'AUTO DONALD BÉLANGER – 2 008.75\$ + TX / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#737-208537 du 01-04-2015) de **Pièces d'Auto Donald Bélanger**, au montant de **2 008.75\$ + taxes**, relative à l'achat de matériel servant à la fabrication d'une remorque; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.05.05.15

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – RÉPARATION & VÉRIFICATION ARÉNA / CIMCO – 4 629.26\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#90474343 du 20-03-2015) de **Cimco**, au montant de **4 629.26\$ + taxes**, concernant la réparation des compresseurs de l'aréna et la mise à niveau du système de réfrigération; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.06.05.15

AUTORISER AIDE FINANCIÈRE / CARREFOUR SOCIOCULTUREL DES CAPS – 5 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **aide financière**, de l'ordre de **5 000.\$**, à l'organisme **Carrefour socioculturel des Caps**, dans le but de maintenir leurs services de base et de démarrer la saison estivale 2015; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.07.05.15

APPROUVER CÉDULE DE VACANCES 2015 / PERSONNEL CADRE ET EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** la **CÉDULE DE VACANCES 2015** du personnel cadre ainsi que celle des employés syndiqués et ce, telles que présentées.

**ADOPTÉ**

RÉS.08.05.15

DÉCRÉTER LA « SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ » DU 30 MAI AU 6 JUIN 2015

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉCRÈTE** la période du 30 mai au 6 juin 2015 « **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ** », sous le thème *J'y participe!*, tel que proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

RÉS.09.05.15

AUTORISER L'EMBAUCHE DE TROIS (3) ÉTUDIANTS / SAISON ESTIVALE 2015 – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'embauche de **trois (3) étudiants** pour la saison estivale 2015, pour une période de **huit semaines**, à raison de **40 heures / semaine**, et au **taux horaire de 10.55\$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.10.05.15

ACCEPTER OFFRE DE PRÉSENTATION DES OPTIONS DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION / CIMCO – 2 200.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** l'offre de présentation déposée en date du **25 mars 2015** de **Cimco**, pour un montant de l'ordre de **2 200.\$ + taxes**, ayant trait aux options de remplacement du **système de réfrigération pour la glace artificielle** du Centre sportif Claude-Jourdain; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

RÉS.11.05.15

AUTORISER RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE 2016-2021 & SIGNATURES

**ATTENDU QUE** la Société canadienne des Postes est locataire d'un espace situé dans le bâtiment portant le numéro civique 42, rue Notre-Dame à Cap-Chat;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne des Postes a signifié son intention à la municipalité de prolonger le bail pour un autre terme de cinq (5) ans, soit 2016-2021;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat a présenté une proposition de tarif concernant la location d'un espace pour la tenue d'un bureau de poste et ce, pour une période de cinq ans;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne des Postes a accepté la proposition présentée par la ville et désire conclure une convention quant à la prolongation du bail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la **convention telle que déposée par la Société canadienne des Postes** considérant une **somme annuelle suivante payable par versements mensuels le dernier jour de chaque mois**, pour la **durée du bail s'échelonnant de 2016-2021**, à savoir :

- ◆ Première année : 28 356,00\$ + taxes
- ◆ Deuxième année : 28 923,00\$ + taxes
- ◆ Troisième année : 29 502,00\$ + taxes
- ◆ Quatrième année : 30 092,00\$ + taxes
- ◆ Cinquième année : 30 693,00\$ + taxes

Il est, de plus, résolu que le maire, **M. JUDES LANDRY**, **soit et est autorisé à signer ladite convention de prolongation de bail** à intervenir entre la Ville de Cap-Chat et la Société canadienne des Postes.

**ADOPTÉ**

**RÉS.12.05.15**

**AUTORISER RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2015-2016 AU CRÉGIM / 75.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADHÈRE** à la **campagne membership 2015-2016** du **Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine**, pour un montant de l'ordre de **75.\$**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.13.05.15**

**AUTORISER L'INTERRUPTION DES PROCÉDURES DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CAP-CHAT**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'année 2010, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat a déposé un projet de construction dans le cadre du Programme AccèsLogis afin d'obtenir vingt (20) unités de logements supplémentaires, un local communautaire et des espaces de bureau;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette époque la Ville de Cap-Chat, par la résolution no.16.12.10, a appuyé ledit projet déposé afin que celui-ci se réalise à très court terme;

**CONSIDÉRANT QU'**après cinq (5) ans de démarches, de discussions et de rencontres avec les différents partenaires impliqués dans le projet pour la construction de vingt (20) unités de logements supplémentaires aucune entente finale n'est intervenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la conjoncture économique actuelle exige que la municipalité remette en question la nécessité d'un tel projet étant donné que celle-ci doit fournir des services urgents et essentiels à sa population, soient asphaltage de rues, réparation du réseau d'aqueduc et d'égoût, réfection et entretien de certaines routes, chemins, mise à niveau d'infrastructures municipales, etc;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, la Ville de Cap-Chat, tout comme les autres municipalités du Québec, a subi d'importantes coupures dans le financement de plusieurs programmes gouvernementaux ayant un impact considérable sur son budget annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs logements à louer dans la municipalité sont actuellement vacants;

**CONSIDÉRANT QU'**un très grand nombre de propriétés sont également à vendre sur le territoire de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **INFORME** la Directrice générale et le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat ainsi que la Société d'habitation du Québec de son **intention d'interrompre et de cesser immédiatement** toutes procédures, démarches ou autres concernant le projet de construction de vingt (20) unités de logements supplémentaires à Cap-Chat dans le cadre du Programme AccèsLogis.

**ADOPTÉ**

**RÉS.14.05.15**

**MANDATER NOTAIRE LACASSE POUR CESSION DE TERRAIN LOT P 63 E-1 RUE ST-GEORGES / BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** Me Cécile Lacasse, notaire, pour effectuer la rédaction de **l'acte de cession visant le lot P 63 E-1 (rue St-Georges), Rang Un, Canton Cap-Chat**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.15.05.15**

**AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de **Directeur général et greffier** est vacant depuis le 17 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 112 de la Loi sur les cités et villes stipule que « le Conseil doit nommer un directeur général et fixer son traitement, et que cette personne peut être titulaire à la fois de tout autre poste de fonctionnaire ou d'employé »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à **l'affichage externe dudit poste** dans différents médias sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont procédé à la rencontre des candidats le 24 avril dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR KEVEN GAUTHIER** soit et est embauché à titre de directeur général, greffier et trésorier adjoint de la municipalité et ce, aux conditions suivantes :

- Date de l'entrée en fonction : 4 mai 2015
- Salaire : 55 000.\$ annuellement
- REER de 8% : 4 400.\$
- Congé de maladie : 1 journée par mois (selon l'entente sur les conditions de travail du personnel cadre)
- Congé mobile : 1 jour (jusqu'au 31 décembre 2015)
- Assurance-collective : en vigueur après trois (3) mois de services
- Période de probation : Un (1) an
- Aucuns frais de déplacement payé à l'intérieur de la municipalité
- Avantages sociaux inclus dans l'entente sur les conditions de travail du personnel cadre

**ADOPTÉ**

**RÉS.16.05.15**

**AUTORISER PAIEMENT DES VERSEMENTS DE 2015 POUR DAMEUSE À PISTE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT INC. – BUDGET RÉG.**

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue en décembre 2014 entre la municipalité et le Centre de Plein Air de Cap-Chat concernant l'achat d'une dameuse à piste;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente stipule que la Ville de Cap-Chat s'engage à rembourser le prêt consenti au Centre de Plein Air pour l'achat de la dameuse à piste;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux versements annuels pour ledit prêt s'effectuent le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et ce, pour la durée de la créance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des deux versements annuels pour l'année 2015, au Centre de Plein Air de Cap-Chat, selon les modalités suivantes :

- Le 1<sup>er</sup> juin 2015 : 13 523.31\$
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2015 : 13 523.31\$

**ADOPTÉ**

**RÉS.17.05.15**

**AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 15 000.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une contribution financière, de l'ordre de **15 000.\$**, à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc.** afin de permettre à l'organisme de rencontrer leurs obligations financières et particulièrement, la rémunération et les avantages sociaux de l'employé; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.18.05.15**

**AUTORISER CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT CORPS MÉDICAL / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 500.\$ - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **VERSE** une contribution financière à la Ville de **Sainte-Anne-des-Monts**, au montant de **cinq cents dollars (500. \$)**, relative à l'évènement organisé le 30 avril 2015 à l'égard du corps médical pour les services rendus, sous le thème « En toute reconnaissance et pour une communauté en santé! »; le coût étant approprié au **budget régulier**.

**ADOPTÉ**

**RÉS.19.05.15**

**MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC**

**ATTENDU** le souhait du Conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procèdera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10% dans 10 ans » lors de la révision de la Loi sur le tabac.

**ADOPTÉ**

#### RÉS.20.05.15

#### AUTORISER DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME SEMO & SIGNATURES

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** une demande d'aide financière dans le cadre du Programme SEMO (services externes de main d'œuvre).

Il est, de plus, résolu que le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs audit programme et que la trésorière soit et est mandatée à effectuer la demande de réclamation de ladite aide financière.

**ADOPTÉ**

#### RÉS.21.05.15

#### ACCEPTER SOUMISSION – VENTE CAMIONNETTE CHEVROLET SILVERADO 2005

À la suite d'une demande d'appel d'offres par voie d'affichage public pour la vente d'une camionnette Chevrolet Silverado 2005, il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** la plus haute soumission reçue, soit celle de M. Alcide Pelletier, au montant de **trois cents dollars (300.\$) + taxes**.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 21h30 et il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** que l'assemblée soit et est levée.

---

**JUDES LANDRY**  
**MAIRE**

---

**MARIELLE ÉMOND**  
**GREFFIÈRE ADJOINTE**